

327

~~S. 231-24~~

S. S. 130-24

— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'une convention sur l'extradition, conclue entre la France et l'Etat indépendant du Congo, le 18 novembre 1899. (N° 184, année 1900.)

(Nommée le 7 juin 1900.)

MM.

1^{er} BUREAU : ERNEST BOULANGER.

Président

2^e — BONTEMPS.

3^e — ALCIDE TREILLE.

4^e — *N^{os} Coule de Bois*

5^e — BASIRE.

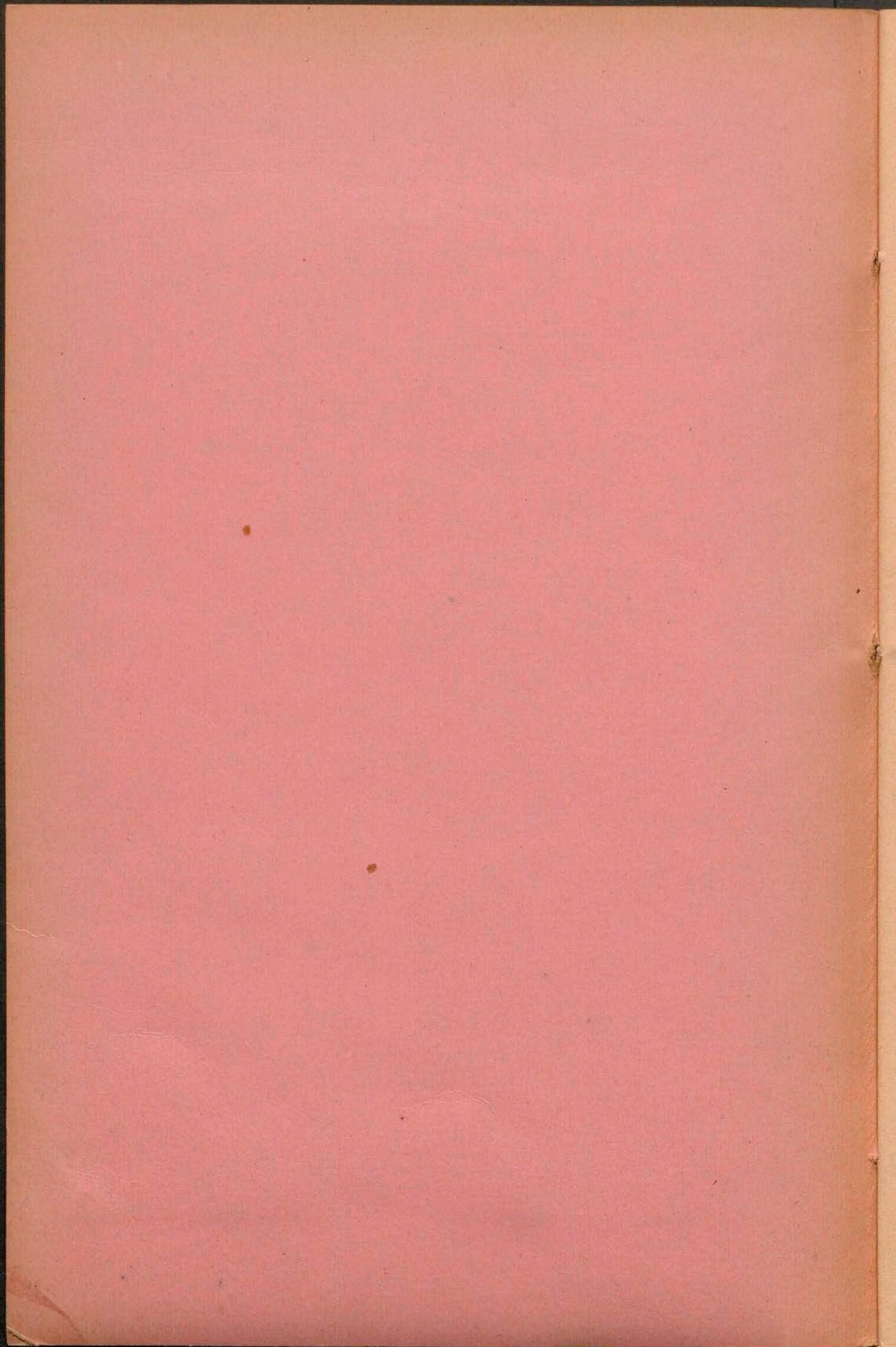
Secrétaire

6^e — COMTE D'AUNAY.

7^e — PEAUDECERF.

8^e — OURNAC.

9^e — OUTHENIN-CHALANDRE



(1)

Séance du 12 Juin 1900. 1245 1040

La Commission nommée pour exa-
miner le projet de loi pour
la Chambre des députés par
approbation d'une convention conclue
entre la France et l'Etat indépendant
des langues sur l'introduction à
nommer



Président

Monsieur Boulanger

Secrétaire

Monsieur Basile

La Commission favorable au projet
a désigné comme rapporteur

Monsieur Hucille

Le Secrétaire Le Président

J. B. B. B.

E. B. B. B.